

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

Séance du 18 OCTOBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Seize, le 18 OCTOBRE A 19H30

Extrait affiché le :  
19 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

5<sup>ème</sup> séance 2016

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT  
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Convention d'étude avec l'EPFL  
Raon l'Étape – Quartier Gare -  
Requalification maga Meuble.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

|                    |   |                      |
|--------------------|---|----------------------|
| Mme ANDRÉ Sophie   | à | M. DAUTREY Roland    |
| M. GILET Dominique | à | M. CHMIDLIN Stéphane |

N° 94/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal  
l'avenant n° 1 à la convention d'étude « Raon l'Étape – Quartier Gare-  
Requalification Maga Meuble » signée avec l'EPFL le 22 avril 2015 (délibération n° 30/2015) dans le cadre du  
programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 adopté en conseil d'administration de l'EPFL le  
04 mars 2015.

L'avenant 1 porte sur de nouvelles études préalables (étude urbaine  
et étude de vocation) nécessaires à la requalification de l'intégralité de l'entrée de ville avec le  
bâtiment Cartier Bresson dans le prolongement de l'aménagement « bucolique » des bords de  
Meurthe déjà réalisé. Le nouveau coût des études passe de 100 000 € TTC à 150 000 € TTC dont  
120 000 € TTC financés par l'EPFL au lieu des 80 000 € TTC initiaux et 30 000 € pris en charge  
par la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine ; soit + 10 000 € par rapport au coût  
initial.

Ayant entendu l'intérêt de ces nouvelles études préalables,  
Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à autoriser  
Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention d'étude « Raon l'Étape – Quartier Gare-  
Requalification Maga Meuble » avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,